



INTERPELLATION

Auteur Urban Furrer, CSPO, Manfred Schmid, CVPO, Michel Schnyder, CSPO, Serge Métrailler, PDCC, et cosignataires
Objet Publier les résultats des appels d'offres publics
Date 11.03.2019
Numéro 3.0451

D'après SIMAP, le système d'information sur les marchés publics en Suisse, entre 2008 et 2017, la décision d'attribuer un mandat à une entreprise ou à un fournisseur n'a été publiée par le canton du Valais que dans 12% des appels d'offres publics.

La transparence est importante et l'application de règles claires lors de l'attribution de mandats par le canton renforce la confiance dans la décision et évite certaines spéculations.

Une statistique montre que de nombreux cantons obtiennent des scores nettement plus élevés, avec notamment Bâle-Ville (93%), Zurich (79%) et Bâle-Campagne (70%); même le canton de Vaud, notre voisin, affiche un taux de 64%.

Pour faire bonne mesure, il faut aussi dire que les cantons d'Uri, des Grisons et du Tessin ne publient qu'entre 4% et 1% des résultats de leurs appels d'offres publics.

Le Conseil d'Etat est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles sont les règles en vigueur dans le canton du Valais concernant la publication des décisions d'adjudication sur la plateforme SIMAP?
2. Comment le Conseil d'Etat considère-t-il le fait que le résultat n'ait été publié que pour 12% des décisions? Quelles en sont les raisons?
3. Le Conseil d'Etat est-il prêt à améliorer la transparence lors des adjudications?
4. Quelles mesures prévoit-il?

Conclusion

En matière de publication des décisions d'adjudication des marchés publics, le canton du Valais se classe dans la partie inférieure de la statistique SIMAP (système d'information sur les marchés publics en Suisse). En clair, seules 12% des décisions d'adjudication ont été publiées entre 2008 et 2017.